

“la lutte des classes existe et nous sommes en train de la gagner”

Warren Buffett
Milliardaire américain



260
000
000
000

260 milliards d'€
de cadeaux
aux patrons
en 2023



RÉPUBLIQUE SOCIALE
SÉCURITÉ SOCIALE
ASSURANCE CHÔMAGE
RETRAITE
SERVICE PUBLIC

SALAIRE
PENSION
PAIX - PAIN
LIBERTÉ



- ⇒ Edito - « **Nous sommes l'outil de la classe ouvrière** » - p.3
- ⇒ Meeting national de FO **Fonction publique** contre le PLF 2026- p.4
- ⇒ Construisons FO en préparant les élections de la Fonction Publique. - p.5
- ⇒ FO en bonne santé - Assemblées Générales de **Syndicats de la Santé !** - p.6 et 7
- ⇒ Assemblée Générale conviviale à l'**Hopital de DUPUYTREN** - p.8
- ⇒ **France Travail** - C'est un scandale suppression de 1038 postes - p.9
- ⇒ Assemblée Générale de **FO CARREFOUR SIEGES** - p.10
- ⇒ AG de l'**Union Locale FO d'Etampes** - p.10
- ⇒ C'est la grève chez **TISSE** - p.11
- ⇒ De **GRIFFUELHES** à **BLONDEL**, toute une Histoire gravée dans une médaille. - p.13
- ⇒ La **Charte d'Amiens** - p.14
- ⇒ **Victor GRIFFUELHES** - Secrétaire Général de la Vieille CGT de 1901 à 1909 - p.15
- ⇒ SACLAS -16 mars 2026 **L'indépendance de Griffuelhes à Blondel** - p.16
- ⇒ **Ecole inclusive** dans une société qui exclut... - p.18 et 19
- ⇒ **UDR FO 91** Assemblée Générale - p.20 et 21
- ⇒ Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (**PEPA**) - p.21
- ⇒ **Evolution des discriminations** dans l'emploi et handicap - p.22
- ⇒ Calendrier des **FORMATIONS 2026** - p.25
- ⇒ Liquidation de l'**INC** - p.26
- ⇒ Pourquoi votre **facture d'électricité** risque d'augmenter. - p.26
- ⇒ Assemblée Générale de l'**AFOC**, le 12 juin - p.27
- ⇒ L'affiche du **Comité Départemental FO 91** - le 12 juin - p.28

Ce numéro du syndicaliste a été réalisé avec le concours de :

- ⇒ **Christophe Le Comte**, Secrétaire Général de l'UD FO 91
- ⇒ **Olivier BERGER**, Secrétaire Adjoint UD FO 91—FGF FO91
- ⇒ **Freddy MOINERAUD**, Secrétaire général FO du CHSF
- ⇒ **Karine et Pascal SORIN**, FO CACF
- ⇒ **Daniel ROUSSEAU**, Président UDR FO 91
- ⇒ **Karen ECHARD**, Assistante administrative de l'UD FO 91

Certains articles ont été rédigés par le Secteur Handicap FO, l'AFOC, FO Hebdo, FO Carrefour sièges

- ⇒ Crédits Photos : UD FO 91 - Olivier BERGER - SPS FO

Le Journal dédié à notre camarade Henri-Luc est en ligne sur le site de l'UD :

<https://www.udfo91.fr/salut-henri-luc-journal-hors-serie-de-lud-fo-91>

Ou en format papier à l'accueil de l'UD



« Ouvrier j'étais, ayant puisé dans une existence souvent fort difficile, dans des privations multiples le désir d'y mettre fin ; salarié j'étais, ayant à subir l'exploitation du patron et souhaitant ardemment d'y échapper. Mais ces désirs et ces souhaits ne pouvaient se concrétiser en une action continue qu'avec le concours des hommes astreints au même sort que moi. Et j'ai été au syndicat pour y lutter contre le patronat responsable direct de mon asservissement et contre l'État, défenseur naturel, parce que bénéficiaire, du patronat »

(cf. *L'Action syndicaliste*, p. 5).

Victor GRIFFUELHES

**E
d
i
t
o**



***Nous sommes l'outil
de la classe ouvrière.***

L'Union Départementale de la CGT-FO de l'Essonne est une composante de la Confédération, comme toutes les autres UD et les Fédérations. Et non une émanation...

C'est cet ensemble qui fait la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière. L'organisation horizontale et verticale comme voulue par les congressistes de 1902 à Montpellier.

C'est cette construction qui permet les équilibres et c'est la seule qui vaille. La remettre en cause c'est affaiblir notre Maison.

Pour consolider cette maison, parfois « bordélique », nos camarades, en 1906, ont rédigé une Charte, pour définir notre boussole (les revendications) et les outils pour l'efficacité (l'indépendance).

À la veille d'un congrès confédéral, il est toujours bon de se rappeler d'où l'on vient

pour définir le chemin à parcourir pour progresser vers nos objectifs.

Les attaques que nous subissons de toute part doivent renforcer notre volonté à nous déterminer par nous-mêmes pour défendre la classe ouvrière par l'émancipation.

Au cas contraire, nous nous égarerons et ils avanceront sur nos dépouilles.

La Charte d'Amiens est la réponse à la situation d'aujourd'hui.

Vive la CGTFO !

Amitiés,

Christophe

Journal de l'Union Départementale CGT- Force Ouvrière de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora 91034 Evry cedex Tél : 01.60.78.15.57

mail : udfo91@force-ouvriere.fr - site : www.udfo91.fr

Directeur de publication : Christophe LE COMTE - Bulletin trimestriel - CPPAP N°0627 S 07348

Impression : **FEC FO**

MEETING NATIONAL DE

FO FONCTION PUBLIQUE CONTRE LE PLF 2026

L'Union départementale FO de l'Essonne était présente en nombre au meeting avec plus de 25 participants. Elle s'est mobilisée au côté de FO Fonction publique pour consacrer sa lutte contre le PLF 2026 et ses conséquences pour les agents publics et les services publics.

L'UD FO 91 et la FGF FO 91 ont démontré l'importance capitale qu'elles donnent à tous les syndicats de la fonction publique qui les constituent. Ce meeting fut l'occasion de manifester contre le projet de loi de finances 2026, non adopté avant le 31 décembre 2025, le jour où son examen reprenait au Parlement jusqu'au 23 janvier 2026.

Les différents orateurs de l'ensemble des versants de la fonction publique ont dénoncé un texte d'une agressivité sans précédent, toujours marqué par l'austérité budgétaire, le gel des moyens et la remise en cause des droits et des conditions de travail des agents publics.

Avec le soutien de Frédéric Souillot, secrétaire général de la CGT-FO, tous se sont exprimés lors du meeting pour :

- exposer l'analyse de FO Fonction publique sur le PLF 2026,
- porter les revendications des agents publics,
- préparer les mobilisations à venir.

**PLUS DE 500
DÉLÉGUÉS
PRÉSENTS
(+ de 25
essonniens)**

Des camarades de terrain des trois versants (État, territorial, hospitalier) ont témoigné concrètement l'impact des politiques d'austérité et l'importance des mobilisations collectives pour l'aboutissement des revendications.

Ce meeting s'est inscrit dans une dynamique de mobilisation nationale, avec une dimension européenne, illustrant la solidarité syndicale face aux politiques d'austérité menées partout en Europe.





Chers Camarades,

Nous connaissons toutes et tous un agent de la Fonction publique en Essonne **parmi notre famille, nos amis :**

- ⇒ Un agent territorial travaillant dans une mairie, au département ou à la région,
- ⇒ Un agent hospitalier dans un hôpital public ou un EHPAD,
- ⇒ Un agent de l'État dans une école, un collège, un lycée, un centre des impôts, un commissariat, ou tout autre service public du territoire.

L'Union Départementale FO de l'Essonne et FO Fonction Publique 91 vous invitent à les solliciter pour qu'ils nous rejoignent dès maintenant.

Les élections professionnelles de la Fonction publique auront lieu à la fin de l'année prochaine. Leur réussite dépend avant tout du renforcement de nos implantations : **chaque nouvelle section, chaque nouveau syndiqué, chaque nouveau candidat FO compte.**

FO est une organisation interprofessionnelle, présente dans tous les versants de la Fonction publique comme dans le secteur privé. **Faire grandir FO, c'est augmenter notre audience, notre capacité d'action et notre poids face aux employeurs, aux administrations et aux décideurs, du niveau local jusqu'au niveau national.**

Plus nombreux, plus forts, mieux entendus.

Mais notre ambition va plus loin : **Partout—dans l'hospitalier, le territorial et les services de l'État—nous devons porter haut les valeurs de Force Ouvrière et de la Fonction publique : l'indépendance syndicale, la défense des droits collectifs, le respect de tous les agents sans distinction de grade, de métier ou de fonction.**

Et surtout, faisons passer ce message essentiel à chaque collègue : **si vous voulez changer les choses, ne restez pas seul dans votre coin, si vous voulez devenir acteur de votre destin professionnel, alors rejoignez-nous. Rejoignez FO.**

C'est ensemble que nous pourrons défendre et améliorer les conditions de travail, les carrières, les rémunérations et les droits de toutes et tous. Sans fonction publique digne de ce nom, point de salut républicain.

Amitiés syndicalistes,
Christophe LE COMTE
Secrétaire général UD FO 91

Sabine TRIQUENAU / Olivier BERGER
FO Fonction Publique 91

PS : Merci de nous transmettre chaque contact, chaque proposition ou demande d'adhésion que nous ferons suivre aux syndicats FO de la Fonction publique concernés.

Pour tout contact : udfo91@force-ouvriere.fr tél : 01 60 78 15 57

Bureau du Syndicat :

**SECRETAIRE
GENERAL :**

**DIDIN Jean-
Michel**

**SECRETAIRE
ADJOINTE :**

**VERGAND Marie-
Christine**

DHIAIFA Sihame

TRESORIERE :

DE SOUSA Urbina

ARCHIVISTE :

**TRAORE
NASSIED
STEPHANIE**

**Force Ouvrière
en bonne SANTE !**

AG du Syndicat FO GHNE (ex Hopital d'Orsay)

Entre les fêtes de fin d'année, les militants du Groupe Hospitalier Nord Essonne se sont réunis aux Ulis. Cet Hôpital est l'addition de la disparition des Hôpitaux de Longjumeau, Juvisy et Orsay... C'est-à-dire moins de moyens pour couvrir tout le territoire sur le rayonnement des trois ex-hôpitaux du Nord Essonne.

La **population de Saclay** est estimée à 4 664 habitants pour 2026 et un objectif de 10 000 habitants en 2036, dans une communauté d'agglomération, Paris Saclay, de 316 066 habitants en 2021 (source Insee) répartie sur 27 communes (Orsay, Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Igny, Linas, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Montlhéry, Nozay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Saulx-les-Chartreux, Les Ulis, Vauhallan, Verrières-le-Buisson, La Ville-du-Bois, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Villiers-le-Bâcle, Wissous).

N'oublions pas que ça n'est pas qu'une population d'habitants qui vit dans ce giron, mais aussi tous les travailleurs d'immenses zones d'activités comme celle de Courtabœuf, du pôle

tertiaire de Massy, de Saclay et autres.

Cet hôpital est sous dimensionné.

FO GHNE, un syndicat très actif, et l'UD FO 91 en a fait l'écho.

Une grève à Longjumeau pour renforcer les urgences, une grève en maternité à Saclay pour renforcer les effectifs, un courrier à la région pour obtenir des transports en commun, pour les agents et les familles des patients, le dimanche.

Le syndicat est largement reconnu par les agents, puisque les adhésions augmentent d'année en année.

Sur cette lancée, il deviendra le 2ème syndicat de la Santé en Essonne.



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE SYNDICATS DE LA SANTÉ



AG du Syndicat FO CHSF (Hopital de Corbeil)

Lors de son assemblée générale du 16 janvier 2026, le syndicat FO du CHSF a dénoncé les moyens insuffisants pour l'Hôpital public, et le manque de valorisation salariale et d'attractivité pour les personnels hospitaliers.

Ce n'est pas un phénomène local mais national, les moyens ne correspondent pas aux besoins, tous les hôpitaux sont déficitaires et souvent les déficits sont structurels.

Alors que certaines entreprises du CAC 40 bénéficient largement d'exonérations fiscales, d'allègement de cotisations sociales, les hôpitaux n'en bénéficient que peu voire pas du tout.

Pourtant cela allègerait leur dette plutôt que de réduire les personnels.

Les personnels hospitaliers sont « la variable d'ajustement » des gouvernements successifs.

La T2A est un ogre financier quant à sa gestion et sa mise en œuvre sur les administrations publiques tant en personnels qu'en immobilisation de moyens.

On parle de « santé mentale », de la prise en charge de la personne âgée, du handicap objectifs prioritaires pour les années à venir ... toujours de beaux discours et toujours pas de moyens !

Et encore moins de personnels !

Le budget 2026 n'est pas à la hauteur des besoins de la santé

tout comme les budgets précédents.

La santé ne recrute plus, au contraire.

Aux mauvaises conditions de travail, s'ajoutent la stagnation des salaires, les gels successifs du point d'indice qui font perdre en pouvoir d'achat, avec des agents qui ont des traitements de base inférieurs au SMIC en 2026 !

La mise en place de la protection sociale complémentaire des Hospitaliers a encore été reculée une énième fois alors que toutes les autres fonctions publiques en bénéficient déjà.

Les établissements de santé privée ne jouent pas le jeu quant à leur obligation de soins et laissent à l'hôpital public le soin (c'est le cas de le dire), de s'occuper des patients les plus lourds et les plus démunis.

Les règles et les moyens sont inégaux, nous avons du mal à recruter et nous ne pouvons pas proposer une offre suffisante pour faire tourner nos plateaux techniques qui ne sont plus en capacité d'absorber les patients dans de bonnes conditions de prise en charge.

Réduire les moyens du public pour faire des économies sur le dos de la santé, l'hôpital n'a d'ores et déjà plus les moyens de soigner, il y a danger sur l'accès à tous aux soins et à l'égalité des soins !

Nous vous souhaitons à tous une excellente santé !

Bureau du Syndicat :

SECRETAIRE SYNDICAT

FREDDY MOINERAUD

SECRETAIRES ADJOINTS

SYLVIE ADELLA

NICOLAS BRAEM

EVELYNE LINGERI

TRESORIER

YANN LASSAUNIERE

TRESORIER ADJOINT

THIBAUT VERON

MEMBRES BUREAU

CAROLINE DE WITTE

SYLVIE LEGENDRE

ARCHIVISTE

MARINA DROGON



Assemblée Générale conviviale à l'Hôpital de Dupuytren

L'AP-HP est organisée en groupements hospitaliers. L'hôpital de Draveil est intégré dans le groupe réunissant l'hôpital Henri-Mondor et Albert-Chenevier de Créteil, l'hôpital Georges-Clemenceau de Champcuil et l'hôpital Émile-Roux de Limeil-Brévannes. En plus de Dupuytren (Draveil) nous avons en Essonne un deuxième établissement l'hôpital Georges-Clemenceau à Champcuil, où FO est présente.

Une modification statutaire s'impose pour la Section de l'Hôpital de DUPUYTREN du syndicat FO APHP. Il faut mettre la mention obligatoire « Assemblée Générale Conviviale », c'est le cas chaque année. L'AG se finit toujours par un repas préparé par des militants, voire leurs familles... La touche italienne a encore fait des émules. Merci la Mama !

La bonne humeur règne malgré la situation qui se dégrade dans les services en particulier en terme d'effectifs de l'hôpital. Dupuytren est bien impacté par les budgets votés par les parlementaires et l'année 2026 ne sera pas

Esther Mbumba et Giuseppe Malacrino et au FSL (ex CHST) Françoise Mejai avec Giuseppe, les collègues sont bien représentés.

À cette AG, année des élections professionnelles de la fonction publique, étaient présents Carine DORMY pour la FGF-FO nationale, Olivier BERGER pour la FGF-FO IDF et Christophe LE COMTE Secrétaire Général de l'UD. Tous les trois ont rappelé les enjeux des élections à tous les niveaux :

Départemental, Régional et National, ils ont prêché devant des convaincus. FO étant la deuxième organisation pour l'hospitalière aux dernières élections espérons qu'à minima la place soit maintenue, voire que la première place soit franchie.

Dans les discussions, des militants ont rappelé les impacts positifs du Ségur.



FO ne fait pas que des promesses... Elle a un bilan.

L'OSSATURE DE LA SECTION FO DE L'HÔPITAL DUPUYTREN

Secrétaire : Giuseppe Malacrino

Secrétaires adjoints : Françoise Mejai, Christelle Buffon, Yoan Jouhanneau

Trésorière : Esther Mbumba

Trésoriers adjoints : Lionel Sanchez, Mandy Andres

Archivage : Serge Chevalier, Sylvie Hue, Nadège Fievet, Elodie Chapelle

Propagande : Christelle Buffon, Yoan Jouhanneau, Giovanni Arnao, Maria Sellier



régulièrement les militants FO qui ne plaisantent pas avec les droits de leurs collègues.

Siègent au CSEL



l'emploi de ces derniers. »

Les élus FO France Travail au CSE d'Ile-de-France ont dénoncé par la voie d'un tract et par une déclaration lors d'une réunion plénière :

« Lors du Conseil d'Administration du 18 décembre 2025, il a été décidé de

supprimer plus de 1038 emplois à France Travail. Une décision catastrophique qui met en péril la qualité du service public et la santé des agents !

Cette décision a été rendue possible par le vote POUR ou l'ABSTENTION de trois organisations syndicales, la CGC, la CFTC et la CFDT dont l'attitude revient, de fait, à cautionner ces suppressions de postes. Seules FO et la CGT se sont clairement opposées à cette casse des effectifs. Cette politique de réduction massive des emplois intervient au pire moment pour notre établissement.

Alors que la Loi plein emploi commence à être mise en œuvre, la charge de travail des agents explose, et surtout sans le soutien effectif des partenaires censés prendre leur part.

Force est de constater que la réalité en Ile-de-France est catastrophique. Les agents de France Travail se retrouvent abandonnés, contraints de gérer seuls des situations sociales complexes, sans formation suffisante, sans relais, sans filet de sécurité.

Pire encore les conseillers de France Travail en IDF sont désormais les boucs émissaires des sanctions contre les BRSA, qu'on

leur impute sans vergogne, les exposant à des risques de tensions ingérables avec les usagers.

Dans ce contexte, la suppression de plus de 1038 postes au niveau national soit environ 200 suppressions d'emploi en IDF est irresponsable et dangereuse. Elle accroît mécaniquement la surcharge de travail, aggrave les risques psychosociaux, détériore les conditions de travail et met en péril la santé des agents. C'est une véritable bombe à retardement, tant pour les personnels que pour les publics accueillis ».

Une déclaration qui ne laisse aucune place à l'ambiguïté sur la volonté de FO à défendre les agents et les usagers !

La situation de l'emploi est catastrophique, des plans de restructurations et de licenciements tombent sur le dos des travailleurs victimes de « sauvegardes de l'emploi » et autres plans de licenciements... dans de nombreux secteurs d'activité.

Heureusement, que la CGT-FO a créé l'assurance chômage pour faire face aux mauvais coups quand on perd son boulot. Organisme que nous voulions indépendant de l'Etat, mais manifestement les gouvernements disposent de cette conquête sociale pour en faire une arme de chasse aux chômeurs.

En toute logique, ces licenciements vont donner du travail à « France TRAVAIL » et par conséquent il faudra renforcer les équipes des agents au service des assurés.

Mais ce raisonnement n'est pas celui du Gouvernement aidé par des parlementaires et de la direction de France Travail.

Ce sont 1 038 suppressions de postes de prévus, conséquence des lois « plein emploi » et de finances 2026, plus des soupes internes GEPP et EFFICIENCE... chez France TRAVAIL.

Comment assurer un service public dans de bonnes conditions avec moins de moyen ?

Cette politique ne va qu'engendrer de la souffrance entre les demandeurs d'emploi et les agents. C'est un face à face qui est organisé pour mieux démontrer que ça ne fonctionne pas entre les fainnants de chômeurs et les incapables agents de France Travail.

La solution que condamne **FO** : « Notre directeur général, très lié à LinkedIn au point d'embaucher l'un de ses pontes comme DGA Offre de services et de se rendre fort discrètement à San Diego pour participer à une convention de cette entreprise privée, a lancé un « pilote » visant à doter conseillers et demandeurs d'emploi d'un compte LinkedIn pour soi-disant contribuer au retour à



Pour adhérer et participer à nos réunions syndicales contactez-nous : Syndicat.CGT.FO-CFDT@francetravail.fr

Assemblée Générale de FO CARREFOUR sièges

Comme chaque année se tenait l'AG de FO Carrefour Sièges, après la présentation des rapports d'activité et de trésorerie, le Secrétaire général de la fgta-FO et de l'UD ont pris la parole. Lors de la prise de parole de Secrétaire Général de l'UD se fut l'occasion de remercier des militants FO Carrefour sièges pour leur implication dans l'interpro. Conseillers prud'hommes et du salarié, et bien entendu un remerciement appuyé pour Patricia membre active du bureau de l'UD FO 91.

« Dans un contexte économique et social tendu, cette assemblée générale a été un temps d'échange essentiel avec les salariés du siège. Inflation persistante, pression sur les résultats, réorganisations internes, exigences accrues sur la performance : la situation de Carrefour impose lucidité et responsabilité.

FO Carrefour Sièges a présenté un point clair sur la situation de l'entreprise, les orientations prises par la direction et

leurs impacts concrets sur le travail quotidien : charge de travail, conditions d'emploi, reconnaissance salariale, organisation des équipes. Sans dramatiser, sans minimiser. Les faits, rien que les faits.

Cette assemblée a aussi permis de rappeler le rôle central du dialogue social. Dans une période de transformations rapides, FO reste mobilisée pour défendre l'emploi, les droits, le pouvoir d'achat et des conditions de travail dignes. La performance de l'entreprise ne peut pas se faire au détriment des salariés.

Merci à l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et leur implication. FO Carrefour Siège continuera d'agir avec sérieux, constance et détermination, au plus près des réalités du terrain et des attentes des salariés. FO Carrefour Siège, un syndicalisme responsable, engagé et tourné vers l'avenir. »

(source compte facebook FO CARREFOUR Sièges).

Assemblée Générale de l'Union Locale FO d'Etampes et des environs

18 décembre 2025, à l'invitation de notre Camarade Benoît SOIBINET, Secrétaire de l'UL d'Etampes, l'assemblée générale s'est tenue dans une bonne ambiance, malgré les témoignages des uns et des autres sur la situation dans leurs secteurs, commerce, enseignement, préfecture, DGFIP, Epadh, Santé...

L'UL sera un point d'appui pour s'organiser au Sud de l'Essonne.

Le bureau a été renouvelé, avec :

SECRETAIRE :

Nicolas OLIVE

SECRETAIRE Adjoint :

Anne-Marie GABRIEL

TRESORIER :

Nicolas RODRIGUES

ARCHIVISTE :

Gisèle ALVES-MARTINS





GREVE CHEZ TISSE !

Rien d'étonnant cette grève... depuis de longues années, l'UD FO 91 et l'URIF FO avaient alerté sur l'appel d'offre lancé par la Région Ile-de-France accompagné par IDF MOBILITE. Des réunions d'informations avaient été organisées à l'URIF FO.

Toutes les fusions, absorptions d'entreprises se finalisent par une casse sociale.

La casse des accords d'entreprises, la chasse des plus anciens... c'est la conséquence de l'objectif unique de la baisse du coût du travail.

Pour les militants FO de TISSE, il est insupportable de voir des dizaines d'années de politique contractuelle partir en fumée.

Combien d'heures de préparatoires, de réunions de négociation qui auront permis de construire les accords d'entreprise qui traitent des relations sociales, des salaires et rémunération, de la complémentaire santé et tant d'autres choses ?

La direction de TISSE a trouvé ses partenaires sociaux privilégiés qui ont accompagné et entériné cette casse sociale. Est-ce bien des syndicats de salariés ? Défendent-ils les intérêts des salariés ?

Manifestement, un des signataires annonce devant les caméras qu'il avait signé à contre-cœur. Cette grève aura déjà permis cet aveu.

Le Syndicat FO TISSE avait raison d'être en grève.

La direction, tout en négociant avec FO, a entraîné deux grévistes (notre délégué syndical et une élue suppléante) et l'Union Départementale en référé devant le tribunal d'Evry.

Le référé sert évidemment à faire lever le prétendu blocage des 2 sites... Nous étions devant le tribunal le mardi 24 février, alors que la grève avait pris fin le vendredi 20 février. Une démonstration que la direction n'a aucune logique dans ses intentions et dans la construction d'une réelle politique contractuelle. Peut-être une volonté d'intimidation ou de pressions morales ? Méthodes inefficaces en termes de négociation.

D'autres petites « pressions amicales » se sont déversées dans la

presse. Le Maire d'Evry, notamment, a voulu donner son avis sur la situation. Tout en omettant de rappeler qu'il faisait partie, à un moment donné, de la direction de TICE et qu'il a été vice président de IDF MOBILITES et proche de Valérie PECRESSE, Présidente de la Région IDF à l'origine de l'appel d'offre pour les transports en commun gérés par IDF MOBILITES.

Ils ont tous les deux une responsabilité dans la situation de cette grève qui n'est pas la première en Ile-de-France, pour les mêmes causes et qui ne sera pas la dernière probablement. Un communiqué de l'UD FO 91 avait rappelé tout cela.

Un autre communiqué de l'Union Départementale a été fait en réaction de la plaidoirie de l'avocate qui représentait la direction de TISSE.

Comment oser faire des amalgames, sans preuve, entre des personnes qui ont caillassé des bus, voire tiré à balles réelles, avec les grévistes ? Et la technique ridicule du « je ne dis ça, mais je ne dis rien » ne suffit pas à effacer cet affront.

Certains portaient des cagoules pour se dissimuler et d'autres portaient des cagoules pour se protéger du froid.

L'UD FO 91 a rappelé que FO n'était pas la « CAGOULE * » et que ce type d'amalgame était inadmissible en cette période nauséabonde politiquement.

En espérant que la direction s'implique différemment dans la construction d'une vraie politique contractuelle et en respectant ces interlocuteurs. Le syndicat FO TISSE en a l'expérience, il saura montrer le chemin.

Un des objectifs est de reconstruire une représentativité syndicale qui bénéficie enfin à l'ensemble des salariés des deux sites de TISSE.

* **La Cagoule** est une organisation politique et militaire clandestine de nature terroriste, active dans les années 1930 en France. Fondée par des dissidents de l'Action française.

D'extrême droite, anticommuniste, antisémite, anti-républicaine et proche du fascisme, la Cagoule commet plusieurs crimes de droit commun ...



SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE

À vos côtés à chaque moment de votre vie !

Nous offrons des **solutions personnalisées** en santé et prévoyance, assurant **soins de qualité** à prix juste. Nous accompagnons les entreprises pour l'équilibre entre **bien-être** des salariés et **performance**, et sommes toujours là dans les moments difficiles.

Notre engagement ?

Une société plus inclusive et juste pour tous.

 **malakoff
humanis**
On aime vous voir sourire



De GRIFFUELHES à BLONDEL, Toute une Histoire gravée dans une médaille



BLONDEL. Ces 5 ont été Secrétaire Général de notre Organisation. Jouhaux resta 38 ans à la tête de la CGT.

Au dos de cette médaille est inscrit : « **La Confédération Générale du Travail que continue FORCE OUVRIERE a 100 ans.** », paraphrase de la

En 1995, notre Confédération, la CGT-FO avait commandé une médaille avec les têtes de cinq illustres militants : GRIFFUELHES, JOUHAUX, BOTHEREAU, BERGERON et

fameuse réponse de BOTHEREAU à FRACHON

« **Nous continuons**

la CGT » (FRACHON

avait dit « **la CGT continue** »).



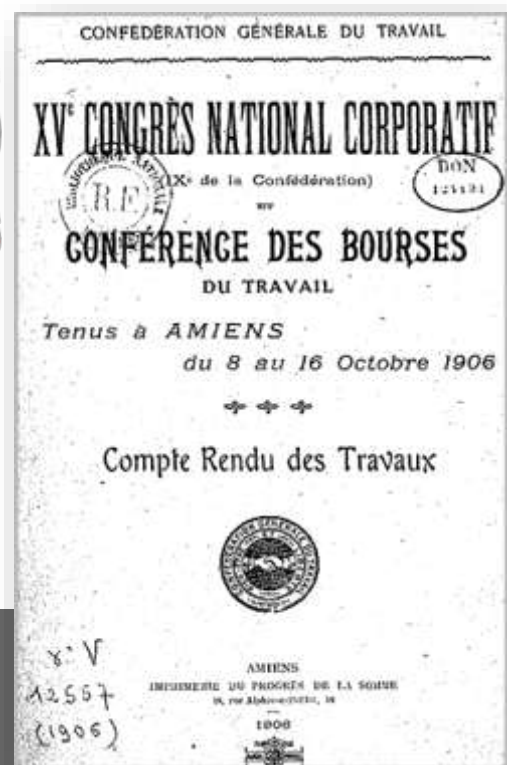
Oui, c'est indiscutable, nous sommes la CGT de la Charte d'Amiens. La seule qui continue à respecter la Charte d'Amiens (voir en page suivante).

En cette période d'élections, il est toujours important de se le rappeler.

Mais la Charte d'Amiens c'est bien plus que l'indépendance, qui est l'outil pour mettre en œuvre nos aspirations, c'est-à-dire la fin du salariat.

LA CHARTE D'AMIENS

**Voici le texte de la motion adoptée le 13 octobre 1906
par le xve congrès national corporatif
(IXème de la Confédération générale du travail),
réuni à Amiens.**



Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la CGT :

La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique :

Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.

Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de ré-

partition, base de réorganisation sociale.

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation de salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté, pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

En ce qui concerne les organisations, le Congrès décide qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale

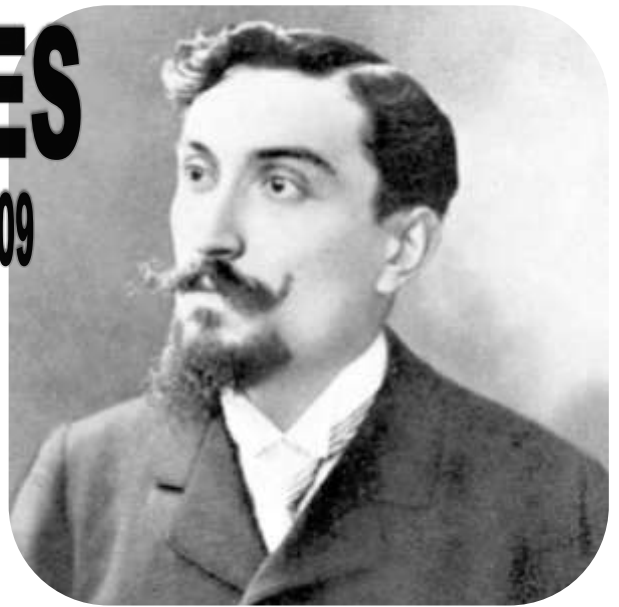
L'auteur, du projet de ce texte, est **Victor GRIFFUELHES**. Ce qui confirme que la CGT-FO est bien la continuité de la vieille CGT.

Les Guesdistes comme LENINE voulaient que la CGT soit une courroie de transmission.

Aujourd'hui, nous sommes toujours sur la ligne de l'indépendance et nous sommes bien les seuls.

Victor GRIFFUELHES

Secrétaire Général de la vieille CGT de 1901 à 1909



Victor Griffuelhes, né à Nérac le 14 mars 1874 et mort le 30 juin 1922 à Saclas (En Seine-et-Oise, aujourd'hui en Essonne), est un ouvrier cordonnier et un militant syndicaliste révolutionnaire. Il est le cinquième secrétaire général de la Confédération générale du travail de 1901 à 1909.

Né dans une famille pauvre venue du Cantal, Victor dut quitter l'école à l'âge de quatorze ans pour apprendre le métier de cordonnier qu'exerçait son père. Après de dures années pendant lesquelles il fut apprenti à Bordeaux, puis trimardeur de Nantes, à Blois et à Tours, il s'installa finalement à Paris en 1893.

Très tôt Victor Griffuelhes prit une part active à la vie du syndicat général de la cordonnerie de la Seine (Paris), dirigé par son frère Henri. En 1899, il le représentait à l'Union des syndicats de la Seine (l'équivalent de l'UD de PARIS aujourd'hui) dont il devint, la même année, le secrétaire.

Victor Griffuelhes avait acquis la conviction que l'action syndicale était le seul moyen efficace pour libérer intégralement la classe ouvrière.

Sa notion de la stratégie était basée sur « l'action directe », action directement exercée par les intéressés. « **C'est le travailleur qui accomplit lui-même son effort ; il l'exerce personnellement sur les puissances qui le dominent pour obtenir d'elles les avantages réclamés. Par l'action directe, l'ouvrier crée lui-même sa lutte, c'est lui qui la conduit, décidé à ne pas s'en rapporter à d'autres qu'à lui-même du soin de se libérer...** » (conférence Griffuelhes du 27 juillet 1904).

En collaboration avec Émile Pouget, Griffuelhes se montra un remarquable organisateur des luttes revendicatives : campagnes contre les bureaux privés de placement (1903) et pour la journée de 8 heures (1906) dont il faisait une clé des conquêtes ouvrières : 8 heures de travail, 8 heures de repos, 8 heures pour la vie personnelle, sociale et pour l'éducation.

En 1906, Griffuelhes était devenu l'incarnation véritable du syndicalisme révolutionnaire.

Voici la liste des 43 délégués qui, à Amiens, en octobre 1906, signèrent l'ordre du jour syndicaliste révolutionnaire présenté par V. Griffuelhes :

Ader, Bastien, Bled, Bornet, Bousquet A., Braun, Bruon, Cha-

zeaud, Cousteau, David Eug., Delesalle, Delzant, Devilar, Dhooghe, Dret, Ferrier, Galantus H., Garnery, Gauthier, Henriot, Hervier P., Latapie, Laurent L., Lévy, Luquet, Marie, Mazau J., Médard J.-B., Ménard L., Merrheim, Merzet E., Monclard, Morel L., Pouget, Richer, Robert, Roullier, Samay J., Sauvage, Tabard E., Thil G., Turpin H., Yvetot.

On peut ajouter à ces noms ceux de : Bécirard, Charpentier, Cheytion F., Laval E., Legouhy, Teyssandier M. qui, avec Chazeaud et Cousteau, avaient proposé l'addition suivante à l'ordre du jour repoussant la proposition du Textile :

« *Considérant que l'intervention des élus dans les grèves ou dans les mouvements ouvriers est toujours funeste ;*

« *Considérant que toujours le prolétariat fut dupé dans ses grèves par l'intrusion, sur le champ de lutte, de politiciens trompeurs ;* »

« *Le Congrès engage les syndicats et organisations ouvrières à repousser tout concours des élus dans les mouvements du prolétariat* ».

Les délégués Bahonneau, Guimaudeau, Karcher firent de même (cf. c. rendu du congrès, p. 169).

Il en sortit, de ce congrès, sur la base proposée par Griffuelhes, la **CHARTRE D'AMIENS**.

En 1909, il quitta la direction de la CGT et au début de 1922, sa mauvaise santé l'obligea à se retirer à Saclas où il décéda.

(Source site de MAITRON)

Deux livres de Victor GRIFFUELHES, lui qui avait arrêté l'école à 14 ans :

« **L'action syndicaliste** » et « **Voyage révolutionnaire : impressions d'un propagandiste** ». Il devint journaliste, à la fin de son activité syndicale.

SACLAS L'INDEPENDANCE

16 mars 2026 de GRIFFUELHES à BLONDEL

Pour le 120ème anniversaire de la Charte d'Amiens, l'Union Départementale de la CGT-FO de l'Essonne a décidé de rendre hommage à deux immenses camarades.

Victor GRIFFUELHES, rédacteur du projet de la Charte d'Amiens et enterré à SACLAS en Essonne et à Marc BLONDEL, le fer de lance de la défense de la Sécurité Sociale en 1995, qui est décédé le 16 mars 2014. C'est ce dernier qui présida le premier congrès de notre Union Départementale en 1984. Un habitué de nos murs.

À la veille d'un congrès confédéral, il est toujours bon de se rappeler notre Histoire, nos principes et nos valeurs.

C'est sans nul doute le sens de la médaille du 100ème anniversaire de la CGT-FO en 1995.

C'est la continuité de notre organisation dans le cadre de la Charte d'Amiens.

Lors de l'hommage rendu, ce 16 mars 2026, un discours a

été lu à l'attention de notre Camarade GRIFFUELHES qui aurait trouvé sa place au sein de la CGT-FO, car il était un opposant au sein de la vieille CGT à ceux qui voulaient inféoder notre organisation au Parti politique (les Guesdistes et Lénine).

Tout au long de notre Histoire, nous avons démontré notre indépendance. Nous sommes la seule organisation qui, à la fois, s'est opposé au nazisme, au fascisme et au stalinisme.



A Saclas, pour défendre l'indépendance de la CGT-FO, pour l'émancipation des travailleurs !

Lundi 16 mars 2026, une délégation de l'Union Départementale FO de l'Essonne se rendra, à Saclas, sur la tombe de Victor Griffuelhes. Il fut le Secrétaire Général de notre organisation de 1901 à 1909.

C'est lui qui écrit : *« Ouvrier j'étais, ayant puisé dans une existence souvent fort difficile, dans des privations multiples le désir d'y mettre fin ; salarié j'étais, ayant à subir l'exploitation du patron et souhaitant ardemment d'y échapper. Mais ces désirs et ces souhaits ne pouvaient se concrétiser en une action continue qu'avec le concours des hommes astreints au même sort que moi. Et j'ai été au syndicat pour y lutter contre le patronat responsable direct de mon asservissement et contre l'État, défenseur naturel, parce que bénéficiaire, du patronat »*, réflexion qui est toujours d'actualité.

Les gouvernements successifs auront démontré qu'ils étaient clairement du côté du patronat avec leurs cadeaux fiscaux et autres exonérations de cotisations sociales. Sans oublier toutes les lois pour exclure les salariés des systèmes de protection sociale pour mieux les asservir.

Pourquoi le 16 mars 2026 ?

2026, c'est le 120^{ème} anniversaire de la Charte d'Amiens, texte de référence pour la CGT-FO, dont le projet a été rédigé par Victor Griffuelhes, lui-même.

Le 16 mars, date anniversaire de la disparition de Marc BLONDEL.

De Griffuelhes à Blondel, toute une Histoire pour la défense de l'indépendance de l'organisation syndicale la CGT-FO vis-à-vis des partis politiques pour mieux organiser les travailleurs pour leur émancipation. Cette continuité avait donné lieu à une médaille (100^{ème} anniversaire de la CGT-FO) où figuraient les visages de Griffuelhes, Jouhaux, Bothereau, Bergeron et Blondel, tous Secrétaire Généraux de la CGT à la CGT-FO.

A la veille d'un Congrès confédéral, qui se tiendra en avril à Dijon, il est toujours bon de se rappeler que : « Celui qui ne connaît pas l'histoire est condamné à la revivre. ». K. Marx

Pour continuer à construire le progrès social, il faut s'appuyer sur l'Histoire de l'organisation qui est responsable de la création des plus belles conquêtes sociales : La Sécurité Sociale, l'Assurance chômage... etc.

Communiqué de
l'UD FO 91
mars 2026

COOPÉRER POUR DES AVANCÉES SOCIALES ET DURABLES

Upcoop accompagne les représentants du personnel dans leurs négociations annuelles obligatoires (NAO) avec des solutions apportant pouvoir d'achat et qualité de vie.

DÉJEUNER

- Soutenir le pouvoir d'achat des salariés et agents au quotidien
- Permettre l'accès à une alimentation durable pendant la pause déjeuner



POLITIQUE SOCIALE

- Favoriser l'égalité professionnelle
- Tendre vers un meilleur équilibre vie professionnelle / vie personnelle
- Soutenir les salariés / agents dans toutes les situations de vie (parentalité / famille, situations de handicap, aidants familiaux)

Partenaire historique des organisations syndicales, entreprise à mission et coopérative de salariés créée par des militants syndicaux, Upcoop vous donne les moyens d'agir dans l'intérêt collectif et pour le progrès social. Retrouvez nos solutions sur up.coop

ECOLE INCLUSIVE DANS UNE SOCIÉTÉ QUI EXCLUT... LA QUADRATURE DU CERCLE.

Parfois, j'étais bien content de ne pas aller à l'école (un peu cancre peut-être). Certains de mes camarades arrivaient à l'école en taxi. La chance !

Mais, je ne savais pas pourquoi.

Aujourd'hui, je sais...

Être un enfant handicapé est un parcours du combattant, en plus du handicap, pour l'enfant et les parents.

Comment peut-on accepter cela dans notre pays où la devise est « LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ » ?

Pour aller à l'école dans de bonnes conditions :

- ⇒ Ces enfants doivent avoir la notification MDPH (maison départementale des personnes handicapées). C'est très long, parfois plusieurs années. Mais aujourd'hui, la Région Ile-de-France a supprimé des subventions des MDPH.
- ⇒ En cas de difficulté, le transport en taxi est nécessaire pour aller à l'école. Mais aujourd'hui, les chauffeurs de taxi se sont mobilisés, contre une nouvelle tarification du transport sanitaire remboursé par la Sécurité Sociale. Certains n'y retrouvent plus leur compte. Ils arrêtent. C'est une conséquence des lois de financement dictées par les Gouvernements successifs et votées par des parlementaires. Il faut bien entendu avoir la notification MDPH pour en bénéficier.
- ⇒ A l'école, l'institutrice ou le professeur ne peut pas « tout faire ». Pour un meilleur accueil, il y a, parfois, des AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) ... pas assez nombreux, avec plusieurs élèves à charge dans certains cas et sur plusieurs écoles. Ce « métier » essentiel est mal reconnu, mal payé. Mais pour avoir la « chance » d'avoir un AESH (quand il y en a), il faut avoir la notification MDPH. Oui le serpent se mord la queue.

En parallèle, des parents s'organisent avec des AESH privés (il faut la notification MDPH) à défaut d'AESH de l'Education nationale. Cette situation est acceptée par ceux-là mêmes qui ne font rien pour améliorer l'attractivité du « Métier » AESH. Peut être pour organiser le cheval de Troie de la privatisation ?



C'est pour toutes ces raisons que l'Union Départementale FO de l'Essonne soutient toutes les revendications de ses syndicats de l'enseignement, de l'action sociale, des territoriaux, de la Santé... pour augmenter les moyens pour une vraie prise en charge suivant le besoin de l'enfant (école ou établissement spécialisé) et non du mal-être en plus du handicap.

C'est pour cela que l'UD FO 91 a financé un bus pour organiser une manifestation au rectorat de Versailles pour soutenir les AESH de l'Essonne, pour obtenir un vrai statut, un vrai salaire, de bonnes conditions de travail et rendre le « métier » attractif. Manifestation organisée par les syndicats FO de l'enseignement des départements couverts par le rectorat.



C'est pour cela que l'UD FO 91 était présente lors d'une manifestation nationale contre l'inclusion forcée.

L'Union Départementale condamne les remises en cause : des prises en charge, des budgets rabaissés, etc... Les politiques sont responsables de cette situation inadmissible.

L'Union Départementale s'est mobilisée lors de la manifestation à l'appel de la Chambre syndicale FO des Organismes Sociaux de la Région Parisienne pour dire aux députés « **NE VOTEZ PAS LE PLFSS** ». La Loi a été adoptée, ils sont responsables.



Manif du 16/12/2025 contre le PLFSS, devant l'Assemblée Nationale

Il faut :

- ⇒ **Rétablir et augmenter les budgets des MDPH, pour délivrer plus rapidement les notifications nécessaires, en renforçant les effectifs des MDPH.**
- ⇒ **Renforcer les moyens d'accueil dans les structures spécialisées quand l'enfant ne peut pas être reçu à l'école suivant le degré de handicap.**
- ⇒ **Augmenter les prises en charge en Taxi transportant les élèves handicapés.**
- ⇒ **Recruter des AESH et rendre attractif ce « métier » par une vraie reconnaissance salariale et statutaire.**

Cet éclairage démontre l'importance des Services Publics et que la prise en compte d'un enfant handicapé se fait plus ou moins bien suivant les réponses qui sont données aux revendications de différentes professions.

L'action syndicale a une portée au-delà de ses adhérents. C'est le sens de la République Sociale que nous défendons quotidiennement.



« On est sur des difficultés liées à l'inclusion scolaire qui est systématique et forcée, et qui se fait sans les moyens », clarifie David Roussel, secrétaire départemental du SNUDI FO 91. Selon lui, les enseignants se retrouvent débordés par des enfants en situation de handicap qui exigent une attention toute particulière.

« Ils devraient être placés dans une institution spécialisée. Ici, ils sont en souffrance. Tout comme les professeurs ou les autres élèves », peste le syndicaliste qui évoque une situation similaire à l'école Joséphine Baker à Fleury-Mérogis.



Extrait de l'édition du Parisien - Essonne
du 20 janvier 2026

UDR FO 91 AG de l'UDR FO 91 du 4 février 2026



En préambule, l'UDR FO 91 réaffirme son plein accord avec la résolution adoptée à l'AG de l'UCR FO qui s'est tenue en octobre à Ronce-les-Bains.

1/ Pour la Paix partout dans le monde :

L'UDR FO 91 exprime sa plus vive inquiétude face à la poursuite des conflits actuels en Ukraine, en Palestine et ailleurs alimentés par les gouvernements va-t-en-guerre qui livrent aux belligérants des armes toujours plus meurtrières. La menace d'un nouveau conflit généralisé est avancée par le gouvernement.

Le chef d'état-major des armées explique aux parents qu'il leur faudrait accepter de perdre leurs enfants. La ministre de la Santé envoie aux hôpitaux des consignes pour accueillir en priorité des soldats blessés en cas de conflit.

L'UDR FO 91 rejette le budget de guerre du gouvernement Lecornu imposé à l'aide du 49.3, de même que la militarisation de la jeunesse avec les « classes défense » et l'instauration d'un service national « volontaire ».

Considérant que le syndicalisme a pour devoir de se consacrer à la sauvegarde de la paix, l'UDR FO 91 condamne toutes les guerres : aucun conflit armé ne justifie que des populations entières (en particulier les femmes et les enfants) souffrent et servent de chair à canon.

À ce propos, l'UDR FO 91 reprend à son compte la lettre au Président de la République dans laquelle le secrétaire général de la CGT-FO rappelle notamment qu'« aucun chemin vers la paix ne peut s'ouvrir tant que continueront les bombardements et le blocus de Gaza. Cette situation de guerre, de bombardement, de famine organisée dépasse toutes les limites de l'entendement et de l'humanité. »

2/ Pour la défense des services publics :

Pour la première fois, le budget de la défense est supérieur à celui de l'Éducation nationale et le budget de la Santé diminue de 7 milliards d'euros alors que les dépenses militaires augmentent de 6,78 milliards...

L'UDR FO 91 dénonce les choix budgétaires faits par le gouvernement qui s'apparentent à une économie de guerre. Pour l'UDR FO 91, l'argent de nos impôts doit aller à l'hôpital public, à l'école publique, à la protection sociale, à la solidarité et non servir à fabriquer des bombes et autres engins de mort !

L'UDR FO 91 apporte son soutien aux personnels hospitaliers qui exigent la réouverture des lits et des services fermés.

L'UDR FO 91 revendique la gratuité totale des parkings des hôpitaux publics comme privés.

L'UDR FO 91 apporte son soutien aux syndicats FO de l'enseignement mobilisés contre les fermetures de postes et de classes ainsi que pour la défense des AESH et des structures spécialisées pour les élèves en situation de handicap.

L'UDR FO 91 s'oppose aux fermetures de guichets de service public et leur déshumanisation qui pénalisent les personnes non mobiles ou victimes d'illectronisme.

3/ Pour le retour de la retraite à 60 ans et des 37,5 annuités :

L'UDR FO 91 continue d'exiger avec la confédération l'abrogation de la contre-réforme des retraites de 2023 et se félicite que FO ait quitté le « conclave Bayrou » pour ne pas la cautionner.

De même, il est hors de question d'accepter que revienne dans les discussions actuelles la menace d'une retraite par capitalisation ou d'une retraite par points chère à la CFDT.



4/ Pour l'augmentation des pensions et retraites :

L'UDR FO 91 se félicite que la mobilisation syndicale avec les retraités ait contraint le gouvernement à reculer sur :

- la suppression de l'abattement fiscal de 10%
- la non-indexation des pensions et retraites sur les salaires
- le doublement des franchises médicales

Pour compenser les pertes dues aux années de sous-indexation et de gel des pensions, l'UDR FO 91, avec l'UCR, revendique une augmentation de 10 % des pensions de base et le rattrapage des sommes perdues, ainsi que le droit aux soins gratuits.

L'UDR FO 91 refuse toute augmentation de la CSG et exige la suppression des franchises médicales.

5/ Pour « le bien vieillir » :

Après le scandale Orpéa, l'UDR FO 91 estime que la gestion des EHPADs devrait être confiée au public et non servir à enrichir des actionnaires (en Essonne, plus de la moitié des EHPADs sont des établissements privés à but lucratif). L'UDR FO 91 revendique l'embauche massive de personnels qualifiés pour avoir un salarié par résident en EHPAD. Concernant la fin de vie, l'UDR FO 91 juge inadmissible le rejet par le Sénat d'une loi de liberté attendue depuis longtemps par une large majorité des Français.

6/ Pour l'unité d'action sur des revendications précises :

Pour l'UDR FO 91 l'unité d'action ne peut se concevoir en dehors de l'unité sur les revendications.

L'UDR FO 91 approuve la décision de l'UCR FO de ne pas cautionner les actions décidées en dehors du cadre du Groupe des 9 sur des plateformes revendicatives non partagées. Plus généralement, l'UDR FO 91 estime que tout doit être mis en œuvre pour que l'unité se réalise à tous les niveaux en particulier pour l'abrogation de la réforme des retraites et la défense de la Sécurité sociale.

Syndicaliste un jour, syndicaliste toujours !

PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT (PEPA)

FO CACF(*)

**refuse l'inégalité,
la justice lui donne raison !**

Vous souhaitez de plus amples renseignements sur l'action portée par nos camarades de CACF, vous pouvez contacter :

Pascal & Karine SORIN de FO CACF
A eux deux c'est + de 60 ans de militantisme FO
Karine.sorin@gmail.com - psorincph@gmail.com

☎ 06 78 38 37 30 - FO-CACF@CA-CF.fr
Site de MASSY (91300) : 1 rue Victor Basch



La cour d'appel de Paris a confirmé, le 15 janvier 2026, la victoire de FO CACF dans le dossier de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) chez CA Consumer Finance. Cette décision annule des clauses d'accord qui créaient une inégalité de traitement entre salariés à temps plein et salariés à temps partiel.

FO CACF a fait un choix clair : ne pas signer un accord qui, sous couvert de technicité, bafouait un principe fondamental d'égalité. En conditionnant la prime à une « rémunération reconstituée à temps plein », l'accord excluait ou pénalisait des salariés à temps partiel sur la base de calculs théoriques, sans lien avec leur rémunération réellement perçue. Pour FO CACF, c'était inacceptable.

Contrairement à d'autres, FO CACF n'a jamais considéré qu'un accord était acceptable simplement parce qu'il versait une prime. Un accord injuste reste un mauvais accord, surtout lorsqu'il touche des salariés souvent parmi les plus modestes. Défendre le pouvoir d'achat ne peut pas se faire au prix d'une rupture de l'égalité de traitement.

La justice confirme aujourd'hui ce que FO CACF défend depuis le début : une prime doit être attribuée sur des bases réelles et respecter strictement l'égalité entre salariés. Cette décision est une victoire pour les collègues concernés, mais aussi un rappel essentiel : FO ne signera jamais un accord qui sacrifie des principes au nom de la facilité ou du compromis à tout prix.

Evolutions des discriminations dans l'emploi et handicap



entre 2016 et 2024

18e baromètre sur la perception des discrimination

Le Défenseur des Droits a publié la 2ème édition de son enquête « Les évolutions des discriminations dans l'emploi entre 2016 et 2024 – 18e baromètre sur la perception des discrimination » en décembre 2025.

Selon le Défenseur des Droits, « est qualifiée de discrimination dans l'emploi une situation dans laquelle, en raison d'un critère protégé par la loi (sexe, âge, origine, handicap, etc.), une personne faite l'objet d'un traitement moins favorable qu'une autre placée dans une situation comparable en matière d'accès à l'emploi, de travail, y compris de travail indépendant ou non salarié, ainsi que de conditions de travail, de formation professionnelle ou de promotion professionnelle. »

Ce baromètre met en évidence les discriminations en lien avec le genre, les origines, la couleur de peau, l'orientation sexuelle et le handicap, notamment.

Pour son enquête, le Défenseur des Droits a fait le choix méthodologique d'étudier l'évolution des discriminations en interrogeant les personnes sur leur vécu d'expérience discriminatoire, c'est-à-dire que l'étude se base sur les expériences rapportées par les personnes interrogées.

Concernant le handicap, le rapport relève que :

9 % de la population active a déclaré avoir fait l'objet de propos stigmatisants envers les personnes en situation de handicap (handiphobes) en 2024 contre 5 % en 2016.

En 2016, avec les femmes, les personnes en situation de handicap et ayant un problème de santé ou une maladie chronique déclaraient davantage que les autres (personnes discriminées en fonction de l'âge, de l'origine, de l'orientation sexuelle...) l'existence de discriminations fréquentes. Ce n'est plus le cas en 2024 : elles déclaraient autant que les autres.

L'état de santé ou le handicap sont davantage évoqués comme des critères de discriminations dans le déroulement

de carrière que dans la recherche d'emploi (16 % contre 11 %).

Les personnes en situation de handicap (48 % d'entre elles) et celles ayant un problème de santé ou une maladie chronique (21 %) sont nettement plus souvent interrogées sur l'état de santé ou le handicap que les autres (10 %).

Une personne en situation de handicap a un risque 1,7 fois plus élevé de rapporter une expérience discriminante à l'occasion d'une recherche d'emploi ou dans le déroulement de la carrière que les autres. Pour les personnes ayant un problème de santé ou souffrant d'une maladie chronique, ce risque est 1,3 fois plus élevé dans la recherche d'emploi et 1, 2 fois plus élevé dans le déroulement de la carrière.

Le risque de discrimination lié au handicap ou au fait d'avoir un problème de santé chronique est plus élevé chez les hommes que chez les femmes du fait que les femmes sont davantage susceptibles de réduire leur activité professionnelle (ce qui réduit de fait leur exposition au risque discriminatoire).

Comme pour certains autres groupes sociaux aussi surexposés au risque de discrimination, les personnes en situation de handicap entreprennent des démarches pour reconnaître la discrimination dont ils sont victimes. Ainsi, 60 % des personnes en situation de handicap ont effectué des démarches pour reconnaître cette discrimination contre 36 % des personnes non concernés par le handicap. Cela a pour conséquence que le handicap est le premier critère de saisine du défenseur des droits avec 22 % des demandes.

FO dénonce toute forme de discrimination et regrette que le handicap soit encore le premier motif de saisine du Défenseur des Droits en matière d'emploi. FO soutient les actions de sensibilisation et de formation du collectif de travail pour que les mentalités changent.

Audi **MUTUALFUTURE**
 Insurance. The future is now.

Les défis de santé publique sont aujourd'hui plus urgents que jamais. Vieillesse de la population, maladies chroniques et déficit croissant de l'Assurance maladie interrogent la pérennité du système de santé français. Paradoxalement, la France figure parmi les pays européens aux plus fortes dépenses de santé rapportées au PIB, sans pour autant se classer parmi les leaders en termes d'espérance de vie en bonne santé. Face à ce constat, l'Eco-santé propose un changement de paradigme visant à mobiliser les ressources. Ce projet repose sur trois piliers : **agir plus tôt, agir plus vite, et agir autrement**, avec la prévention comme clé de voûte.

Si la prévention semble évidente en théorie, elle reste souvent négligée en pratique. Selon une récente enquête menée par Harmonie Mutuelle, 7 Français sur 10 se disent prêts à adopter un mode de vie plus sain, mais seulement la moitié d'entre eux effectue régulièrement des dépistages. Pour lutter contre ce pa-

radoxe, Harmonie Mutuelle multiplie les initiatives concrètes comme l'organisation de dépistages sur le lieu de travail ou encore en soutenant près de 500 événements sportifs dans toute la France, encourageant ainsi la pratique de l'activité physique et l'engagement des Français pour un mode de vie plus sain.

L'Éco-santé ne se limite pas à des principes ; elle se traduit par des actions concrètes et mesurables. Avec le réseau de 1 800 établissements de VYV3 et un partenariat avec Kalixia, Harmonie Mutuelle favorise l'accès aux soins en orientant vers des solutions de prise en charge plus proches et plus rapides.

Agir autrement, c'est aussi intégrer la dimension environnementale. La démarche s'appuie sur des actions concrètes, comme le réemploi de dispositifs médicaux ou l'encadrement scientifique des médecines douces. L'objectif ? Proposer des so-

lutions innovantes, durables et scientifiquement validées, en sensibilisant à la fois les patients et les professionnels de santé. De même, la création d'un référentiel pour les Interventions non médicamenteuses (INM) devrait offrir une alternative complémentaire aux approches traditionnelles. La sophrologie ou l'hypnose, bénéficient d'une reconnaissance scientifique croissante et pourraient être intégrées aux parcours de soins.

L'ambition de la mutuelle est de créer un cercle vertueux où la prévention, le juste recours aux soins et la préservation de l'environnement profitent à la fois à la communauté et au système de santé. En maîtrisant les dépenses, l'Éco-santé entend limiter la hausse des cotisations et garantir une santé accessible et durable pour tous.



Pour plus d'informations, contactez-nous :
relation.partenaire@groupe-vvv.fr



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

GROUPE
vyv

POUR UNE SANTÉ
ACCESSIBLE À TOUS

L'AVIS DE NOS EXPERTS

RAPPORT ANNUEL : LES BONNES PRATIQUES POUR UNE PRÉSENTATION CLAIRE ET SÉCURISÉE

L'établissement du rapport d'activité et de gestion constitue une obligation légale pour tous les comités sociaux et économiques des entreprises d'au moins 50 salariés (art. L 2315-69 du Code du travail). Dans les entreprises comportant plusieurs établissements et dans les unités économiques et sociales (UES), le CSE central et les CSE d'établissements sont également soumis à cette obligation (art. L 2316-19 et L 2316-26 du Code du travail).

Ce rapport doit présenter des informations qualitatives sur les activités et sur la gestion financière du CSE de nature à éclairer l'analyse des comptes (art. L2315-69 du Code du travail). Chaque instance doit produire un rapport par an. Il doit être présenté aux membres élus du comité social et économique lors de la réunion d'approbation des comptes annuels en séance plénière (art. L 2315-68 du Code du travail). Il doit donc être établi entre la date d'arrêté des comptes et celle où la réunion dédiée à leur approbation est convoquée, et transmis aux membres du CSE au plus tard trois jours avant cette réunion (art L 2315-71 du Code du travail). Il devra par ailleurs être modifié si les comptes ne sont pas approuvés tels qu'ils y figurent.

Le rapport annuel du CSE doit également accompagner la présentation des comptes annuels faite à destination des salariés, selon les modalités définies par le règlement intérieur du CSE (art. L 2315-72 du Code du travail).

■ Nous vous conseillons de prévoir dans votre règlement intérieur les personnes désignées pour préparer ce document, voire ses modalités d'élaboration.

D'un point de vue pratique ce rapport annuel permet de communiquer sur les activités des élus, de valoriser les actions menées par le CSE et de faire le bilan de l'année écoulée. Le document constitue une pièce utile pour répondre aux besoins d'archivage, de passation et de transparence.

CONTENU OBLIGATOIRE (art. D 2315-38 du Code du travail)

CSE dont le niveau de ressources est inférieur à 153 000 €	CSE dont le niveau de ressources est égal ou supérieur à 153 000 €
1° L'organisation du comité : nombre de sièges légal ou conventionnel, nombre d'élus, et, le cas échéant, effectif de salariés du comité, nombre et nature des commissions du comité, organigramme des services du comité.	
2° L'utilisation de la subvention de fonctionnement : a) Les activités d'expertise et les missions économiques : honoraires des experts rémunérés par le comité, rémunération des salariés du comité, frais de déplacement, frais de documentation ; b) Les dépenses relatives à la formation économique des élus : frais de formation, de transport et d'hébergement ; c) Les dépenses de communication avec les salariés de l'entreprise ; d) Les autres frais de fonctionnement ; e) Le montant éventuellement versé au comité social et économique central.	
3° Les données afférentes aux diverses prestations proposées au titre des activités et à leurs bénéficiaires.	
4° L'état de synthèse simplifié de ses ressources et dépenses reprenant les informations figurant dans un modèle établi par l'Autorité des normes comptables.	3° bis L'utilisation des ressources liées aux activités sociales et culturelles : a) le descriptif et lieu de réalisation de ces activités en distinguant, le cas échéant, celles gérées directement par le comité, celles à la gestion desquelles il participe, et celles dont il a délégué la gestion ; dans ces deux derniers cas, sont précisés le montant délégué par le comité et le prestataire auquel il a été fait appel ; b) les éléments d'analyse portant sur les écarts entre le budget prévisionnel et le budget réalisé.
5° L'état de synthèse simplifié relatif à son patrimoine et à ses engagements défini par un règlement de l'Autorité des normes comptables.	4° La description et l'évaluation du patrimoine.
6° Les informations relatives aux transactions significatives qu'il a effectuées.	5° Les engagements en cours et les transactions significatives.

www.syncea.fr



info@syncea.fr

Les équipes de SYNCEA sont à votre disposition pour vous assister dans l'élaboration de votre rapport d'activité et de gestion et pour répondre à toutes vos questions en lien avec vos mandats.

LE SYNDICALISTE LIBRE ET INDÉPENDANT

JOURNAL DE L'UD FO 91
OCTOBRE 2025 N° 201

FORMATION SYNDICALE EN ESSONNE 2026

Avec

Le CFMS
Centre de Formation des
Militants Syndicalistes

Union Départementale FO 91

Calendrier des formations 2026 à l'U.D. 91 (Evry)

Mardi 17 au Jeudi 19 mars	Connaître ses Droits
Mercredi 08 au Vendredi 10 avril	Savoir Négocier COMPLET
Lundi 08 au Vendredi 12 juin	FO 1 ^{ER} NIVEAU
Mardi 15 au Jeudi 17 septembre	Connaître ses Droits
Lundi 05 au Vendredi 09 octobre	FO 1 ^{ER} NIVEAU
Lundi 16 au Vendredi 20 novembre	Fonctionnement et communication du syndicat

Pour vous inscrire, - www.E-FO.fr

Le journal Spécial formation 2026 est disponible sur le site
www.udfo91.fr



POUR VOS EXPERTISES CSE

11-13, rue Charbonnel 75013 Paris

tél : 01 48 19 25 40

Bureau Paris - Lyon - Rennes

www.syncea.fr



**ÉCLAIRONS
L'ENTREPRISE
À LA LUMIÈRE
DU SOCIAL**

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, les équipes pluridisciplinaires d'experts-comptables, de juristes, d'économistes, d'industriels, de spécialistes du travail et des relations sociales se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques d'entreprise. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncea a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

Siège social : 11-13, rue Charbonnel - 75013 PARIS (Tél : 01 48 19 25 40)
Bureaux : Paris - Lyon - Rennes
www.syncea.fr



LIQUIDATION DE L'INC : L'ÉTAT ORGANISE LE SABOTAGE DE L'INFORMATION INDÉPENDANTE DES CONSOMMATEURS



Communiqué de presse du 29 janvier 2026.

Les associations de consommateurs expriment leur colère et leur indignation après la liquidation de l'Institut national de la consommation (INC) et la cession annoncée du magazine 60 Millions de consommateurs.

Cette décision marque un renoncement politique grave : celui de garantir aux citoyennes et citoyens une information indépendante, rigoureuse et affranchie des intérêts économiques. Elle acte le démantèlement d'un outil public essentiel à l'exercice effectif des droits des consommateurs.

Depuis près de 60 ans, l'INC et 60 Millions de consommateurs ont constitué un contre-pouvoir indispensable face aux grandes entreprises, aux pratiques commerciales abusives et aux scandales sanitaires. Sans publicité, sans actionnaires, sans dépendance aux marchés, ce modèle public a prouvé son utilité sociale et démocratique.

La liquidation de l'INC n'est pas une simple réforme administrative.

C'est un choix idéologique : celui de considérer que l'information des consommateurs peut être sacrifiée,

privatisée ou soumise à des logiques de rentabilité.

Cette décision intervient dans un contexte où les ménages subissent de plein fouet l'inflation, la multiplication des arnaques, la complexité croissante des contrats et la toute-puissance des stratégies marketing. Affaiblir l'information indépendante dans ce contexte relève d'une irresponsabilité politique majeure.

La cession de 60 Millions de consommateurs à un acteur privé fait peser un risque évident sur son indépendance éditoriale. Même sous de prétendues garanties, le passage au privé remet en cause l'ADN même de ce média : informer sans conflits d'intérêts, sans pression commerciale, et uniquement au service des consommateurs.

Nous, Associations de défense des consommateurs, exprimons notre pleine solidarité avec les salarié·es de l'INC, directement touché·es par une décision profondément injuste, portée de longue date par les services de Bercy et entérinée au plus haut niveau de l'État.

Cette liquidation restera comme un symbole : celui d'un État qui choisit de désarmer les consommateurs plutôt que de les protéger.

Pourquoi votre facture d'électricité risque d'augmenter. .

Un changement discret mais lourd de conséquences se profile pour les consommateurs d'électricité. Le dispositif de l'ARENH arrive à son terme. L'ARENH, qui signifie « Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique » est un dispositif qui permet aux fournisseurs d'électricité alternatifs d'obtenir à un prix régulé une partie de l'électricité nucléaire produite par EDF. Ce dispositif permettait de limiter le prix de l'électricité en France. Sa disparition pourrait peser durablement sur les factures des ménages.

Un mécanisme qui protégeait les consommateurs

Depuis 2011, l'ARENH permettait aux fournisseurs d'acheter une partie de l'électricité nucléaire d'EDF à un prix fixé par l'État. Ce système a longtemps servi de bouclier contre les hausses brutales des prix, notamment lors des crises énergétiques récentes.

Une facture plus exposée aux marchés

Avec la fin de l'ARENH, les fournisseurs devront s'approvisionner davantage sur les marchés de gros, où les prix sont beaucoup plus volatils. Résultat : des coûts plus élevés et plus instables, qui risquent d'être répercutés sur les fac-

tures, y compris pour les clients au tarif réglementé.

Des hausses durables plutôt que spectaculaires

Il ne faut pas s'attendre à une explosion immédiate des prix, mais plutôt à une augmentation progressive et durable. Les foyers chauffés à l'électricité et les logements mal isolés seront les plus touchés.

Moins de concurrence, moins de choix

La disparition de l'ARENH fragilise aussi les fournisseurs alternatifs, dont certains pourraient disparaître. À terme, le consommateur pourrait se retrouver avec moins d'offres et moins de concurrence, ce qui n'est jamais favorable aux prix.

Que peuvent faire les consommateurs ?

Comparer les offres, surveiller les contrats indexés, réduire sa consommation et améliorer l'isolation de son logement restent les principaux leviers. Mais ils ne suffiront pas à compenser entièrement les effets négatifs de cette réforme, outre qu'ils ont un coût et une acceptabilité variable selon les ménages..



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ASSEMBLÉE
ÉLECTIVE

VENDREDI 12 JUIN
2026

À 14H



AFCO
91

SALLE DES
CONGRÈS
MAISON DES
SYNDICATS
À ÉVRY



AFCO 91 - 12, PLACE DES TERRASSES DE L'AGORA 91000 EVRY

91AFCO@GMAIL.COM

WWW.UDFO91.FR



COMITE DEPARTEMENTAL



VENDREDI

**12 JUIN 2026
À 8H30**

**MAISON DES SYNDICATS
SALLE DES CONGRÈS**
12, PLACE DES TERRASSES DE L'AGORA

À EVRY